

PLU

- Plan Local d'Urbanisme -

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE



COMMUNE DE

RETSCHWILLER

EXTRAITS DU REGLEMENT

Modification simplifiée n°1 MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

VU POUR ETRE ANNEXE
A LA DELIBERATION DU 20/09/2023

A HOHWILLER

LE PRESIDENT



PAUL HEINTZ



REGLEMENT APPLICABLE A LA ZONE IAU

Caractère de la zone IAU :

La zone IAU correspond à des secteurs naturels à vocation d'urbanisation dans le cadre d'opérations d'aménagement groupé. Elle est destinée à accueillir principalement des constructions à usage d'habitat, ainsi que les constructions, les installations, les équipements collectifs et les activités qui sont compatibles avec l'environnement d'un quartier d'habitation. Les équipements existent au droit de la zone.

La zone IAU correspond à un secteur identifié sur le plan de zonage de la commune de RETSCHWILLER.

Extrait du rapport de présentation

Article 1 IAU ; Occupations et utilisations du sol interdites

- les constructions et aménagements à usage d'activités industrielles et agricoles
- les entrepôts,
- les dépôts de toute nature sauf s'ils sont liés à une occupation temporaire induites par un chantier
- les habitations légères de loisirs {constructions démontables et transportables)
- les installations et constructions liées à la pratique du camping
- l'ouverture de carrière, gravière ou la création d'étangs.

Article 2 IAU : Occupations et utilisations du sol soumises à des conditions particulières

Les constructions et utilisations du sol à destination principale d'habitation et les équipements qui y sont nécessaires sont admises à condition de respecter les conditions suivantes :

- L'ouverture à l'urbanisation ne peut se faire que dans le cadre d'une opération d'aménagement **groupé d'un seul tenant** destinée à l'implantation de constructions à usage d'habitation **d'un seul tenant sur l'ensemble de la zone** ;